



Arnaque, vente de véhicule de particulier à particulier

Par **imagination**, le **26/06/2011** à **21:59**

Bonjour,
sur le bon coin un site internet qui fait des ventes d'occasions, j'ai acheter un renault master emménagé pour faire de la vente de sandwich, le métier que je devais exercer, la date de 1ere immatriculation du véhicule est du 13/01/2000, le vendeur m'a dit que le véhicule avait 152000 km au compteur, il voulait le vendre au départ pour 18000E, je lui ai demandé si il avait passé le controle technique il m'a dit que non, je lui ai dit alors que si il ne le faisait pas je n'étais pas intéresser par son véhicule, plus tard il m'a rappelé il m'a dit que c'était ok pour faire un devis du contrôle technique chez renault et qu'il déduirai les réparations qu'il y-a à faire sur le prix du camion ça me paraissait honnête donc je lui ai dit oui, il à fait cela puis il a enlevé 2500E sur le prix du départ donc 16500 . par la suite j'ai fait la contre visite et il s'avère que le compteur des kilométrages a été trafiqué c'est le garagiste chez qui je l'ai emmené pour faire des réparations pour qu'il passe au contrôle technique qui me l'a dit, quand j'ai voulu démarrer mon activité professionnelle, la boite à vitesse a laché et je me retrouve aujourd'hui avec des frais supplémentaires à devoir effectuer sur ce camion et en plus de ça je ne peux même pas exercer mon emploi pour subvenir aux besoins de ma famille, ma situation financière est catastrophique, pour moi c'est sur je me suis fait arnaquer, le prix est trop élevé, c'est certain il ne vaut pas cette somme, j'essaye de joindre le monsieur au téléphone mais il ne me répond pas et il n'a plus de messagerie sur son portable, j'aimerais savoir quel sont mes droits comment puis-je me retourner contre lui pour abus ,de vente de particulier à particulier? merci de votre attention

Par **mimi493**, le **26/06/2011** à **22:21**

Mais pourquoi avoir fait le CT et les réparations ?

Il est interdit de vendre un véhicule sans CT.

LRAR de mise en demeure pour annuler la vente et qu'à défaut vous saisirez le tribunal d'instance, en espérant que ça suffira

Par **imaginaction**, le **26/06/2011 à 22:25**

merci de votre réponse, j'ai le droit de me retourner contre lui, même si j'ai fait les réparations? le compteur est trafiqué cela aussi est un délit. merci de me dire ce que vous dire : LRAR

Par **mimi493**, le **26/06/2011 à 23:19**

Commencez par la LRAR

Ensuite si ça ne marche pas, il faudra faire expertiser le véhicule pour prouver le vice caché

Par **imaginaction**, le **27/06/2011 à 08:37**

merci de votre réponse .